



Programme des Nations unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7 6 novembre 2013

FRANÇAIS ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU FONDS
MULTILATERAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-et-onzième réunion
Montréal, 2-6 décembre 2013

PLAN D'ACTIVITES GENERAL DU FONDS MULTILATERAL POUR LA PERIODE 2014-2016

Introduction

- 1. Les agences bilatérales et d'exécution ont transmis leurs plans préliminaires d'activités au Secrétariat du Fonds le 13 septembre 2013. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont entamé leur interaction sur les plans d'activités à la Réunion de coordination interorganisations qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2013.
- 2. Le Secrétariat a apprêté et analysé l'information fournie à la lumière des décisions que le Comité exécutif avait pris en 2011, 2012 et 2013 notamment en rap-port avec les plans d'activités 2010-2014 et les lignes directrices HCFC en en indiquant les ajustements apportés. Les tableaux et texte explicatif révisés des plans d'activités ont été présentés à la date arrêtée du 9 octobre 2013. L'information sur les indicateurs historiques de performance, prévus à la décision 42/5, sont disponibles sur demande.

REPARTITION DES RESSOURCES AU PLAN D'ACTIVITES

3. Le tableau 1 livre, sur une base annuelle, le coût des activités inscrites au plan d'activités, lesquelles sont réparties entre les catégories "exigées pour la conformité" et "non exigées pour la conformité". Les chiffres figurant au plan d'activités excèdent les budgets 2014-2016 de quelques 160,4 millions de \$US.

Tableau 1

AFFECTATION DES RESSOURCES SELON LES PLANS D'ACTIVITES SOUMIS AU
COMITE EXECUTIF AU TITRE DE LA PERIODE 2014-2016 (en milliers de \$US)

Poste	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)	Total Post-2020*
Exigé pour la conformité						
Accords pluriannuels approuvés (APAA)	76 889	92 391	40 895	210 175	19 317	768
Production HCFC - phase II			33 338	33 338	133 352	
Prép. Proj. Production HCFC - phase II		496		496		
PGEH - phase I	2 433	1 821	466	4 719	388	30
Prép. Proj. PGEH - phase I	190			190		
PGEH phase I - Fonds additionnels	2 571	1 505	1 977	6 053		
PGEH - phase II	7 563	41 444	199 497	248 504	720 218	289
Prép. Proj. PGEH - phase II	11 890	2 439	282	14 611	6 650	
Vérification PGEH	540	540	540	1 620	2 160	
Élimination du bromure de méthyle (BM)	1 162			1 162		
Non exigé pour la conformité						
Élimination de SAO indésirables	2 626			2 626		
Études des alternatives aux SAO	989			989		
Ateliers BM	120			120		
Coûts ordinaires des activités						
PAC	10 493	10 808	11 132	32 433	47 969	
Unité centrale	5 778	5 819	5 859	17 456	23 850	
Secrétariat, ExCom, et frais de contrôle et d'évaluation moins la contrepartie canadienne	6 252	6 389	6 530	19 171	27 611	
Trésorier	500	500	500	1 500	2 000	
Renforcement institutionnel	8 937	7 399	8 937	25 274	32 945	

Poste	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)	Total Post-2020*
Total global	138 934	171 550	309 953	620 437	1 016 459	1 087
Budget indicatif	160 000**	150 000***	150 000***	460 000	600 000***	
Différence	-21 066	21 550	159 953	160 437	416 459	

^{*} Toutes les activités post-2020 sont pour les APA à l'exception de 187 600 \$US pour l'Île Maurice, 100 900 \$US pour la Namibie et 30 000 \$US pour le Soudan du Sud.

Exigé pour la conformité

APA

4. Les accords pluriannuels approuvés (APA) s'élèvent à 210,2 millions de \$US répartis comme suit: 132,9 millions de \$US pour les activités de la phase I du PGEH, 75 millions de \$US pour le secteur de production de HCFC, 368 448 \$US pour les activités relatives au BM et 1,9 million de \$US pour les activités de production du BM. Le coût des activités pour la période 2017-2020 s'élève à 19,3 millions de \$US.

Phase II du secteur de production et préparation de projet

5. 33,3 millions de \$US par an sont prévus pour la phase II du secteur de production en Chine dans les plans d'activités pour la période 2016-2020. Ce niveau de financement annuel pour la phase II plus les frais d'agence dépasseraient de 50% le montant annuel moyen restant après financement de la phase I (20,4 millions de \$US). Ceci indique une accélération du financement qui peut résulter d'une accélération de l'élimination. La préparation de projet en phase II au montant de 496 320 \$US, qui serait demandé en 2015, servirait notamment à apprécier la clôture potentielle du projet ainsi que le démantèlement et le retrait des facilités prévus à la décision 69/28(e).

Phase I des PGEH et préparation

- 6. Les PGEH en phase¹ I de sept pays n'ont pas encore été approuvés. Le plan d'activités comprend 5,1 millions de \$US pour ces activités dont 417 530 \$US sont prévus pour la période allant de 2017 jusqu'à après 2020. Les PGEH en phase I de tous ces pays ont été prévus en 2014 à l'exception de celui de la République populaire démocratique de Corée, qui est prévu pour 2015 en raison des sanctions onusiennes qui empêchent la mise en œuvre de la phase I du PGEH de ce pays. Il est à noter qu'aucune agence bilatérale ou d'exécution n'a inclus le Botswana dans son plan d'activités. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et/ou d'exécution d'insérer les activités PGEH du Botswana dans leurs plans d'activités.
- 7. Des projets supplémentaires pour sept pays² ont été ajoutés au plan d'activités pour la phase I des PGEH au montant total de 6,05 millions de \$US. Ces demandes relèvent de différentes décisions du Comité exécutif autorisant les pays à soumettre des projets supplémentaires durant la mise en œuvre de la phase I. Des projets de préparation de trois pays (Costa Rica, Cuba et Paraguay) ont été également inclus au titre des activités PGEH supplémentaires au montant de 190 000 \$US.

Préparation de la phase II des projets PGEH

8. Le Comité exécutif avait décidé à sa 63^è réunion que la préparation de projet pouvait être financée pour les activités de la phase II et pourrait être incluse, avant l'achèvement de la phase I, dans les plans

^{**} Conformément à la décision 66/3(e).

^{***} Sur la base du volume de la reconstitution précédente.

¹ Botswana, Libye, Mauritanie, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan du Sud et Tunisie.

² Bahreïn, Bolivie, Costa Rica, Cuba, Mexique, Paraguay et Uruguay.

d'activités pour les années 2012-2014³. Le montant global du financement de la préparation de projet au titre de la phase II du PGEH⁴ est de 21,3 millions de \$US dont 14,6 millions de \$US pour la période 2014-2016.

PGEH en phase II dans les pays à faible volume de consommation (PFV) de SAO

- 9. Le montant global inclus dans le plan d'activités pour les PGEH en phase II, pour le secteur de l'entretien dans les PFV, est de 8,2 millions de \$US dont 1,2 million de \$US pour la période 2014-2016. Ce montant comprend les activités des PFV pour arriver à la réduction de 35% de la consommation de référence.
- 10. Les projets du secteur de l'entretien des HCFC, des pays PFV, visant une réduction de 35% s'élèvent à 1,7 million de \$US (dont 738 234 \$US pour la période 2014-2016).
- 11. L'Allemagne, l'Italie et l'ONUDI sont les seules agences d'exécution à avoir proposé des activités pour la phase II des PGEH des PFV qui ont déjà reçu des projets approuvés pour réaliser la réduction de 35%, au montant de 4,9 millions de \$US (dont 162 000 \$US pour la période 2014-2016). Les plans d'activités ne fournissaient pas d'informations détaillées sur le niveau de réduction. En outre, l'ONUDI a fait savoir que le PNUE assurera les fonctions d'agence principale ou de coopération pour la plupart de ces activités. Mais le PNUE n'a pas prévu ces activités dans son plan d'activités.
- 12. Par ailleurs, le plan comprend 1,5 million de \$US (dont 336 518 \$US pour la période 2014-2016) pour la phase II des PGEH de trois pays (Île Maurice, Namibie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) dont les projets d'élimination finales ont déjà été approuvés.
- 13. Le plan d'activités de l'ONUDI n'ayant pas fourni de détails sur le niveau de réduction, le Secrétariat ne pouvait donc pas vérifier ces chiffres. En outre, l'ONUDI a fait savoir que le PNUE assurera les fonctions d'agence principale ou de coopération pour la plupart de ces activités. Mais le PNUE n'a pas prévu ces activités dans son plan d'activités. Le Secrétariat a demandé à toutes les agences d'indiquer, dans leurs plans d'activités, les pays dont elles attendent qu'ils soumettent une élimination de 100% avec un financement commençant avant 2020, aux fins de planification avec les PVF qualifiés en vertu de la décision 62/10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution d'indiquer, dans leurs plans d'activités futurs, les pays dont les rubriques au plan d'activités représentent une élimination de 100% conformément à la décision 62/10.

PGEH en phase II dans les pays non PFV

14. Le montant global du financement de la phase II des PGEH des pays non PFV est de 960,8 millions de \$US pour l'élimination de 8 041 tonnes PAO de HCFC (dont 247,3 millions de \$US pour la période 2014-2016 contre un taux d'élimination de 2 178 tonnes PAO de HCFC). Le tableau 2 ci-dessous présente la ventilation par secteur.

_

³ Conformément à la décision 63/5(f) (i)).

⁴ Les lignes directrices pour la préparation de projets de la phase I de PGEH qui ont été appliquées aux demandes de préparation au titre de la phase II étaient basées sur la consommation de HCFC en 2007. Les lignes directrices n'ont pas été actualisées pour remplacer la consommation 2007 de HCFC par les niveaux de consommation de référence des HCFC.

<u>Tableau 2</u>

PGEH PHASE II, PAR SECTEUR (en milliers de \$US)

Secteur	Total	Total	Total	% du
	(2014-2016)	(2017-2020)*		total
Mousse de polystyrène extrudée	26 484	72 789	99 273	10,3%
Mousses (général)	25 457	71 978	97 434	10,1%
Mousse rigide	47 965	109 650	157 615	16,4%
Lutte anti-incendie	17	70	87	0,0%
Climatisation, réfrigération	44 317	137 475	181 791	18,9%
Réfrigération en général (fabrication,	57 252	205 163	262 415	27,3%
commerciale, industrielle)				
Réfrigération (entretien)	32 977	86 711	119 688	12,5%
Réfrigération (transport et assemblage)	4 462	0	4 462	0,5%
Solvants	7 435	29 728	37 163	3,9%
Production HC à utiliser comme frigorigène	902	0	902	0,1%
Total	247 267	713 564	960 831	100,0%

^{*} Les chiffres de la phase II des PGEH post-2020 ne sont pas fournis comme il a été convenu à la Réunion de coordination interorganisations.

15. Les pays hors PFV qui n'ont pas de financement, dans le plan d'activités, pour aller à la réduction de 35% de la consommation de référence sont: Kenya, Libye, Mauritanie, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Tunisie.

BM

16. Le plan d'activités comprend 1,16 million de \$US pour les projets BM dans trois pays (Algérie, Soudan, Tunisie) en 2014. Les projets envisagent d'étudier les données de teneur élevée en humidité pour lesquelles le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle indique que des alternatives existent.

Vérification PGEH

17. Lors de sa 70^è réunion, le Comité exécutif avait établi une liste de 17 pays pour lesquels des rapports de vérification doivent être dressés⁵ et a demandé aux agences principales d'exécution d'inclure ces rapports dans leurs demandes de programme de travail⁶. Les rapports de vérification ont été approuvés au coût de 30 000 \$US par pays. Le Secrétariat a prévu la somme de 540 000 \$US par an pour les rapports de vérification futurs partant de l'hypothèse que 18 rapports seront produits annuellement une fois que tous les pays admissibles auront des PGEH approuvés en phase I. Le montant de 1,6 million de \$US a été inclus dans le plan d'activités pour 2014-2016. 2,1 millions de \$US sont alloués à la période 2017-2020.

⁵ La décision 61/46(c) exige des rapports de vérification pour un échantillon de 20% des pays PFV à PGEH approuvés.

⁶ Conformément à la décision 70/15(c).

Non exigé pour la conformité

Élimination de SAO indésirables

18. Le plan d'activités prévoit 2,6 millions de \$US pour les projets d'élimination de SAO qui aboutiraient à la destruction de 175 tonnes PAO de SAO. Tous ces projets résultent des préparations de projets approuvées. Ces projets devraient être soumis au plus tard à la 72^è réunion⁷.

BM

19. Le plan d'activités prévoit 120 000 \$US pour les activités BM qui ne sont pas exigées pour la conformité, dont des ateliers de travail régionaux pour l'adoption pérenne de technologies de substitution du bromure de méthyle en région Afrique.

Description des alternatives aux SAO

20. Le plan d'activités prévoit 989 000 \$US pour les projets d'assistance technique à la description des alternatives aux SAO au niveau national dans huit pays, à savoir: Cuba, Égypte, Inde, Iran (République islamique d'), Koweït, Liban, Malaisie et République dominicaine. Ces activités serviront à évaluer la performance, les coûts et la disponibilité d'alternatives aux SAO afin de pouvoir choisir les technologies idoines les plus efficaces et les plus saines pour diverses applications à la phase II des PGEH.

Coûts ordinaires des activités

- Les coûts ordinaires (ex.: PAC, unité principale, frais du Secrétariat/Comité exécutif et de contrôle et d'évaluation et les frais du trésorier) devraient être maintenus aux taux d'augmentation convenus à ce jour.
- Pour les activités de renforcement institutionnel, 58,2 millions de \$US ont été prévus au plan 22. d'activités dont 25,3 millions de \$US pour la période 2014-2016⁸. Les niveaux de financement du renforcement institutionnel ont été convenus jusqu'à 20159. Le montant alloué au renforcement institutionnel pour la période 2017-2020 s'élève à 32,9 millions de \$US.

Ajustements basés sur les décisions du Comité exécutif relatives aux plans d'activités présentés

- 23. Conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif, le Secrétariat a proposé les modifications suivantes au plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral :
 - Des ajustements aux chiffres des accords pluriannuels pour la période 2014-2020 et au-(a) delà pour intégrer les éléments du Secrétariat du Fonds en augmentant le budget de 1,79 million de \$US dont 31 928 \$US pour la période 2014-2016;
 - Des ajustements à une activité de la phase I du PGEH plafonneraient le niveau de (b) financement au maximum autorisé pour le secteur de l'assemblage des appareils frigorifiques de 4,50 \$/kg et réduire le montant global de financement du projet de 1 632 \$US pour la période 2014-2016;

⁷ Conformément à la décision 69/5(i)

⁸ Conformément à la décision 63/5(b), les niveaux actuels de financement du renforcement institutionnel sont utilisés aux fins de planification des activités pour les plans de 2014-2016- jusqu'à l'horizon 2020, et ce jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur les niveaux effectifs.

9 Conformément à la décision 61/43(b)

- (c) Supprimer le coût de préparation de projet (190 000 \$US) des activités supplémentaires relevant de la phase I du PGEH pour le Costa Rica, Cuba et le Paraguay. Ces activités ont déjà été approuvées mais à sa 70^è réunion, le Comité exécutif avait demandé aux agences d'exécution de ne prendre aucun autre engagement et de restituer le reliquat des fonds destinés à la préparation de projet correspondant à ces activités avant la fin de l'année 2013¹⁰. Le Secrétariat a recommandé que soit restituée la préparation de projet pour le Costa Rica, Cuba et le Paraguay, de cette décision, au regard des rapports de situation et du document de conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6) puisque le document de projet présenté au Comité exécutif, en vue de l'approbation des PGEH pertinents, indiquait que des projets supplémentaires allaient être soumis avec la préparation de projet restante;
- (d) Les ajustements devraient réduire le niveau de financement de la préparation de projet en phase II, pour les PGEH, conformément aux décisions 55/13 et 56/16 pour la période 2014-2020, de quelque 1,3 millions de \$US (dont 866 350 \$US au titre de la période 2014-2016);
- (e) Les ajustements plafonneraient les financements au maximum autorisé prévu pour permettre aux pays PFV¹¹ d'arriver à une réduction de 35% laquelle donnerait lieu à une réduction de 355 634 \$US du financement global pour la période 2014-2020 (dont 181 422 \$US pour la période 2014-2016);
- (f) Ajustement pour les projets dont le rapport coût-efficacité excède les seuils de coût-efficacité correspondants. Ceci permettrait de réduire les projets du secteur de l'entretien frigorifique des pays non PFV, au rapport coût-efficacité de 4,50 \$/kg, de 329 688 \$US pour la période 2014-2020 (aucun ajustement pour 2014-2016). Il permettrait de réduire également les projets du secteur des mousses de 3 420 \$US pour la période 2014-2016¹², avec un rapport coût-efficacité de 6,92\$/kg¹³. Ceci permettra de réduire les coûts de projet de 18 385 \$US pour la période 2014-2020 (dont 3 677 \$US pour la période 2014-2016) pour le secteur de la réfrigération climatisation, soit un rapport coût-efficacité de l'ordre de 9,00\$/kg. L'ajustement permettrait aussi de réduire les projets du secteur des solvants de 610 \$US au cours de la période 2014-2020 (dont 120 \$US pour la période 2014-2016), pour un seuil coût-efficacité de 4,50\$/kg;
- (g) Ajustements pour réduire le financement des PGEH en phase II pour les pays PFV de 1,5 million de \$US puisque ces pays ont des projets d'élimination finale déjà approuvés.
- (h) Supprimer "Études des alternatives aux SAO" puisque ces activités ont été déjà supprimées du plan d'activités 2013 à la 69^è réunion¹⁴. Ceci permettrait de réduire de 989 000 \$US les coûts des plans d'activités des agences d'exécution.
- (i) Bien que les niveaux de financement du renforcement institutionnel et le calendrier de présentation des demandes soient connus, des agences d'exécution ont fourni, dans leurs plans d'activités, des chiffres qui diffèrent de 720 601 \$US de ceux autorisés par la structure actuelle de financement pour 2014-2020 (dont 149 500 \$US pour la période 2014-2016). Les ajustements modifieraient les plans d'activités en fonction de la date de renouvellement du renforcement institutionnel, en se basant sur les approbations les plus

¹⁰ Conformément à la décision 70/7(b)(iii).

¹¹ Conformément à la décision 60/44(f)(xii).

¹² Il n'y a pas d'activités pour lesquelles des ajustements sont demandés après 2016.

¹³ Conformément à la décision 60/44(f).

¹⁴ Conformément à la décision 69/5(c)(i).

récentes des demandes de renforcement institutionnel et la structure actuelle de financement.

24. On trouvera au tableau 3 ci-dessous le résultat des ajustements que le Secrétariat avait proposés au plan consolidé 2014-2016, dont les montants totaux par agence.

Tableau 3

AFFECTATION AJUSTEE DES RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITES SOUMIS AU COMITE EXECUTIF EN S'APPUYANT SUR LES DECISIONS DU COMITE EXECUTIF

(en milliers de \$US)

Poste	2014	2015	2016	Total (2014- 2016)	Total (2017- 2020)	Total post- 2020*
Exigé pour la conformité						
Accords pluriannuels approuvés	76 580	91 835	41 792	210 207	20 735	1 110
Production HCFC - phase II			33 338	33 338	133 352	
Prép. Proj. Production HCFC - phase II		496		496		
PGEH - phase I	2 433	1 821	466	4 719	388	30
Prép. Proj. PHEG - phase I						
PGEH phase I - Financement additionnel	2 571	1 503	1 977	6 052		
PGEH - phase II	7 563	41 423	198 992	247 979	718 787	
Prép. Proj. PHEG - phase II	11 200	2 263	282	13 744	6 192	
Vérification PGEH	540	540	540	1 620	2 160	
Élimination de BM	1 162			1 162		
Non exigé pour la conformité						
Élimination de SAO indésirables	2 626			2 626		
Études des alternatives aux SAO						
Ateliers BM	120			120		
Coûts ordinaires des activités						
PAC	10 493	10 808	11 132	32 433	47 969	
Unité centrale	5 778	5 819	5 859	17 456	23 850	
Secrétariat, ExCom, et frais de contrôle et d'évaluation moins la contrepartie canadienne	6 252	6 389	6 530	19 171	27 611	
Trésorier	500	500	500	1 500	2 000	
Renforcement institutionnel	8 937	7 250	8 937	25 124	32 374	
Total global	136 756	170 647	310 345	617 747	1 015 417	1 140
Budget indicatif	160 000**	150 000***	150 000***	460 000***	600 000	
Différence	-23 244	20 647	160 345	157 747	415 417	1 140
Par agence						
France	224	232	198	654	105	
Allemagne	424	2 279	5 147	7 850	2 677	496
Italie	562	267	73	902	68	
Japon	1 121	90	2 314	3 526		
PNUD	29 368	32 196	77 423	138 987	304 110	51
PNUE	21 161	19 088	29 874	70 123	95 295	593
ONUDI	42 513	60 409	94 254	197 176	301 434	
Banque mondiale	34 090	48 657	93 492	176 238	279 958	
Vérification PGEH	540	540	540	1 620	2 160	

Poste	2014	2015	2016	Total (2014- 2016)	Total (2017- 2020)	Total post- 2020*
Secrétariat, ExCom, et frais de contrôle et d'évaluation moins la contrepartie canadienne	6 252	6 389	6 530	19 171	27 611	
Trésorier	500	500	500	1 500	2 000	

^{*} Toutes les activités post-2020 sont pour les APA approuvés à l'exception de 187 600 \$US pour l'Île Maurice, 100 900 \$US pour la Namibie et 30 000 \$US pour le Soudan du Sud.

AUTRES QUESTIONS D'ORIENTATION

Demandes pour des activités non exigées pour la conformité

25. Le Comité exécutif pourrait souhaiter décider de supprimer, conserver ou maintenir, en les reportant à après 2014, les activités figurant dans les plans d'activités qui ne sont pas exigées pour la conformité en attendant la clarification de certaines conditions de conformité, au regard des limites budgétaires imposées aux activités nécessaires à la conformité.

Prévisions en rapport avec les plans d'activités

- 26. La Banque mondiale a fait savoir qu'il existait un décalage entre le financement et l'élimination concrète et que ceci avait un impact négatif sur le calcul du rapport coût-efficacité quelle que soit la tranche annuelle puisque certaines tranches pourraient bénéficier d'approbations substantielles tout en enregistrant une élimination nulle. La Banque mondiale et le Secrétariat du Fonds avaient soulevé cette question par le passé. Le Comité exécutif a invité les agences d'exécution à présenter leurs éliminations finales en se basant sur le rapport coût-efficacité global de la tranche considérée. C'est pour cette raison que l'information fournie dans les plans d'activités ne reflète pas de manière appropriée, sur une base annuelle, l'élimination qui a été financée durant cette année-là. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution de préciser la répartition en tonnes des PGEH dans leurs plans d'activités futurs, en tenant compte du rapport coût-efficacité de l'ensemble de l'accord PGEH.
- 27. La Banque mondiale a également relevé, dans son plan d'activités, le fait que les prévisions utilisées pour la planification de la consommation admissible pourraient sous-estimer le volume d'élimination requis, notamment par les pays PFV où le volume d'élimination approuvé pour la phase I était supérieur à 10% de la consommation de référence (voire de 18% dans certains cas), mais les accords ne stipulent que le taux de 10% de réduction de référence. On notera toutefois que cette prévision a été appliquée à tous les pays et que le niveau de financement indiqué dans les plans d'activités dépasse le seuil budgétaire indicatif pour 2015-2020. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution d'indiquer les besoins en financement de projet en se basant sur le volume (en tonnes) nécessaire pour réaliser les réductions du prochain échéancier en tenant compte de l'engagement d'élimination des pays visés à l'Article 5 tel qu'il figure dans leurs accords avec le Comité exécutif dans les prochains plans d'activités.

Surdotation et distribution des tranches annuelles des PGEH

28. Les activités inscrites aux plans d'activités 2014-2016 dépassent le budget global de 160,4 millions de \$US (voir tableau 1) et de 157,8 millions de \$US après les ajustements (voir tableau 3). Les ajustements ont été appliqués à toutes les nouvelles activités HCFC hormis celles relevant du secteur de la production.

^{**} Conformément à la décision 66/3(e).

^{***} Basé sur le niveau de restitution pour 2014-2016

- 29. En outre, les deux tableaux indiquent que la surdotation n'est pas répartie de manière égale sur la période triennale: l'exercice 2016 dépasse le budget de 160,3 millions de \$US après ajustements, alors qu'en 2014 plus de 23 millions de \$US du budget indicatif ne seront pas demandés et qu'il faudra les reporter à la période triennale suivante, dans l'hypothèse où l'intérêt et le reliquat restitué représenteraient la part non engagée de la restitution de 2012 à 2014.
- 30. Le plan d'activités 2014-2016 tel qu'il a été ajusté prévoit 7,6 millions de \$US pour les PGEH en phase II en 2014 et 248 millions de \$US pour 2014-2016. Les agences d'exécution ont inclus au total 965,9 millions de \$US pour les activités de PGEH en phase II, dans leurs plans pour la période allant de 2014 à 2020.

Questions d'orientation dans les plans d'activités

31. Le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont soulevé chacun diverses questions de politique générale dont la nécessité de finaliser les orientations sur la phase II, les éléments à inclure dans la préparation de projet pour la phase II (mise à jour des études et stratégie globale), les études des alternatives aux SAO pour permettre le choix de technologies pour la phase II, l'ajout de démonstrations pilotes sur les alternatives au BM en quarantaine et avant le transport pour évaluer la faisabilité technique et économiques des options disponibles dans différents pays et régions, les usines polyvalentes, le décalage temporel entre le financement et l'élimination des SAO et le seuil de consommation admissible pour les PGEH en phase II afin d'arrêter les niveaux de financement lors de la préparation des plans d'activités. Les observations du Secrétariat sur les questions soulevées par les agences d'exécution sont consignées dans les plans d'activités spécifiques.

Chevauchements potentiels

32. Le Secrétariat a relevé des chevauchements potentiels dans la mise en œuvre des plans d'activités des pays suivants: La Bosnie-Herzégovine dans le secteur de l'entretien des appareils frigorifiques (Italie et ONUDI), le Brésil dans le secteur des mousses (Italie et PNUD) et le Mexique dans le secteur de l'entretien des appareils frigorifiques (Allemagne, Italie et ONUDI). Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences d'exécution concernées, lors de sa 71^è réunion, de lui rendre compte sur l'élimination de ces chevauchements.

Activités inscrites au plan d'activités 2013 qui ne sont pas approuvées ou soumises à la 71^è réunion

33. Le Secrétariat recommande que soient ajoutées automatiquement les activités relatives aux accords pluriannuels et au renforcement institutionnel, qui devaient être soumises à la 71^è réunion, mais qui n'ont été ni soumises ni approuvées, au plan d'activités 2014, après cette réunion.

RECOMMANDATIONS

- 34. Le Comité exécutif pourrait souhaiter:
 - (a) Prendre note du plan d'activités consolidé 2014-2016 du Fonds multilatéral tel que présenté au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7;
 - (b) Décider:
 - (i) d'ajuster ou non le plan proposé par le Secrétariat;

- (ii) d'ajuster le plan consolidé durant les discussions par le Comité exécutif et/ou lors de la présentation par les agences bilatérales et d'exécution de leurs plans d'activités en vue de:
 - a) supprimer ou conserver les activités qui ne sont pas exigées pour la conformité;
 - b) ajouter les activités relatives aux accords pluriannuels et au renforcement institutionnel, qui étaient inscrites aux plans d'activités 2013 mais qui n'avaient pas été soumises, ou pas approuvées, à la 71^è réunion, aux plans d'activités 2014:
- (c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution:
 - (i) de soumettre les activités de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) qui ne figurent pas dans les plans d'activités pour le Botswana;
 - (ii) Aux plans d'activités futurs:
 - a) de produire une distribution en tonnes des PGEH selon le rapport coûtefficacité de l'accord PGEH global;
 - b) d'indiquer les besoins en financement de projet en se basant sur le volume (en tonnes) estimé pour réaliser les réductions inscrites à la prochaine échéance;
 - c) d'indiquer les pays pour lesquels les rubriques au plan d'activités représentent une élimination à 100% conformément à la décision 62/10;
- (d) de demander aux agences d'exécution concernées, lors de la 71^è réunion, de rendre compte de la résolution des chevauchements identifiés au paragraphe 32 du document portant la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7; et
- (e) d'appuyer le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral, avec les ajustements apportés par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en notant que cet appui ne signifie ni l'approbation des projets qui y sont identifiés ni leur financement ou volume (en tonnes).